



# Communiqué de presse

24 mars 2014

**SIX**  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-group.com](http://www.six-group.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

## La loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers garantit la compétitivité internationale

### L'ajustement aux standards internationaux est obligatoire pour SIX

En décembre 2013, le Conseil fédéral a lancé la consultation relative à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. SIX soutient les grands axes du projet de loi et a publié aujourd'hui sa prise de position. L'équivalence de la réglementation suisse avec les standards internationaux garantit un accès aux marchés étrangers à long terme pour les acteurs du marché suisse. La compétitivité internationale de l'ensemble de la place financière suisse se trouvera donc renforcée par l'adoption de la loi. Le projet transpose les évolutions internationales de manière pragmatique, offrant ainsi aux acteurs du marché une sécurité juridique et des conditions équivalentes. La réglementation claire et compréhensible, d'un seul tenant, de l'infrastructure des marchés financiers, du négoce des dérivés de gré à gré ainsi que de la cohabitation des acteurs du marché joue un rôle déterminant dans la reconnaissance de l'équivalence entre le droit suisse et les standards internationaux.

### L'accès au marché est essentiel à l'infrastructure de marchés financiers suisses compétitifs

L'infrastructure est un pilier porteur du système financier suisse et contribue considérablement au fonctionnement sans faille de l'ensemble de la place financière helvétique. SIX ne bénéficie pas seulement d'une forte présence de marché en Suisse, son niveau d'internationalisation est aussi très élevé: dans certains secteurs d'activité, jusqu'à 80% du chiffre d'affaires sont réalisés à l'étranger. Si l'accès au marché – et notamment à l'UE/l'EEE – était compromis, SIX se retrouverait exclue des activités européennes. Aussi est-il essentiel pour SIX que l'équivalence de la réglementation et de la surveillance suisses soit assurée, un objectif au cœur du projet de loi existant.

### Pas de «Swiss Finish»

Dans l'intérêt de la place financière suisse, il est indispensable que les contenus et les délais s'alignent sur les événements internationaux. Par exemple, des projets de réglementation divers de l'UE ne sont pas encore terminés ou sont susceptibles de connaître une issue incertaine. La loi prévue doit tenir compte de ces circonstances en adoptant des mécanismes adaptés permettant une mise en œuvre et une concrétisation flexibles. Une adoption précoce de la loi se traduirait par un durcissement par rapport à l'étranger et donc par des handicaps concurrentiels.



### **Intégration des bases juridiques propres à l'infrastructure des marchés financiers dans un texte unique**

La loi sur l'infrastructure des marchés financiers prévue régira le négoce des dérivés de gré à gré en fonction des standards internationaux d'une part ainsi que les infrastructures des marchés financiers d'autre part. Dans le contexte international, seule une systématique légale claire et compréhensible permettra la reconnaissance de l'équivalence de la réglementation suisse avec celle de l'UE – et déterminera par conséquent l'accès au marché.

[Prise de position SIX](#)

[Plus d'informations](#) sur la loi sur l'infrastructure des marchés financiers.

**Avis aux rédactions:** La conférence de presse annuelle de SIX aura lieu demain, Mardi, le 25 mars 2014, de 10h30. Bâtiment de la Bourse, Selnaustrasse 30, Zurich.

Pour obtenir de plus amples informations, Alain Bichsel, Head Media Relations, se tient à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **SIX**

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'500 collaborateurs et une présence dans 24 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2012 plus de 1,14 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 320,1 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)